



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

2026-012

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à 19h00 se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de monsieur le maire.

Etaient présents : M. JUNIQUE Olivier, M. ARGUDO Didier, Mme SAVEL Laetitia, M. MONCHAL Cyril, Mme THOMAS Isabelle, Mme BERTRAND Eliane, Mme BATTANDIER Martine, M. PERRET Jacques, Monsieur DELOCHE Fabien, Mme GARNIER Laura.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent :

Mme BUFFIERE Marine

Mme BUFFIERE Marine a donné pouvoir à Mme GARNIER Laura pour voter en son nom.

A été nommé comme secrétaire de séance : M MONCHAL Cyril

OBJET

Délibération pour la participation aux frais de l'école publique de Saint-Félicien 2025/2026

Vu la loi n° 83-663 du 22/07/1983 relative à la participation des communes de résidence aux frais scolaires de fonctionnement des écoles publiques des communes d'accueil (maternelle et élémentaire),

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de Monsieur le maire de Saint-Félicien qui par délibération en date du 10 mars 2026 fixe la participation forfaitaire d'un montant de 807.57 euros par élève résidant hors de la commune et scolarisé à Saint-Félicien. Ce montant correspond au coût élève du fonctionnement annuel de l'école.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal décide :

-DE FIXER le montant de la participation forfaitaire pour l'année scolaire 2025/2026 soit 807.57 euros par élève habitant Bozas et scolarisé à Saint-Félicien. DIX élèves sont concernés. Le montant total de la participation forfaitaire s'élève donc à 8 075.70 euros pour l'année scolaire 2025/2026.

-D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur le maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération y compris la convention de participation des communes de résidence aux frais scolaires de l'école publique de Saint-Félicien.

Fait à BOZAS, le 17 avril 2026,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Olivier JUNIQUE

Le Maire,

M MONCHAL Cyril

Le Secrétaire